

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE
Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- - - - -
**Projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP)
sur les communes de PARCAY-MESLAY et de ROCHECORBON**
- - - - -

Aux termes d'un arrêté du 11 janvier 2012, le préfet d'Indre-et-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en application des articles L. 123-1 et suivants, et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur les communes de Parçay-Meslay et de Rochecorbon.

M. Dominique PROT, directeur du génie en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **13 février au 15 mars 2012 inclus** sur le territoire des communes de Parçay-Meslay et de Rochecorbon.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier dans chacune des mairies précitées et formuler ses observations aux jours et heures d'ouverture habituels au public en les consignant directement sur un registre ouvert à cet effet par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ou en les adressant, par écrit à la mairie de Parçay-Meslay ou à la mairie de Rochecorbon, à l'attention de M. PROT, commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public, en mairie de Parçay-Meslay les :

- mercredi 15 février 2012 de 9 heures à 12 heures,
 - jeudi 15 mars 2012 de 14 heures à 17 heures,
- et à la mairie de Rochecorbon les :
- jeudi 23 février 2012 de 13 heures 30 à 16 heures 30,
 - samedi 3 mars 2012 de 10 heures à 12 heures.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête publique, ainsi qu'à la préfecture d'Indre-et-Loire – bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès des mairies de Parçay-Meslay et de Rochecorbon, et de la préfecture d'Indre-et-Loire - bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

L'autorité compétente, au sens de l'article R. 123-13 du code de l'environnement, pour prendre la décision est le préfet d'Indre-et-Loire.

Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

- M. Jackie SOULISSE, Maire de Parçay-Meslay, 58 rue de la Mairie, 37210 Parçay-Meslay, Tél : 02.47.29.00.21,
- M. Bernard PLAT, Maire de Rochecorbon, Place du 8 Mai 1945, 37210 Rochecorbon, Tél : 02.47.52.50.20.